

URB/19983 : Demande de permis d'urbanisme pour régulariser le remplacement de la porte d'entrée et des châssis en bois par du pvc ; Rue Potagère 154; introduite par Monsieur Mustafa CIVRILLI Vilvoordelaan, 118 bte 2 à 1930 Zaventem.

AVIS

Considérant que le bien concerné se trouve en zone d'habitation au plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;
Considérant que le projet tombe sous l'application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci) ;
Vu l'avis de la CRMS en date du 03/02/2016 ;
Considérant le PV daté du 28/05/2015 concernant le remplacement de la porte ;
Considérant qu'il s'agit d'un bien construit par l'architecte Mayeres et qu'il se situe juste à côté de sa maison personnelle ;
Considérant que le bien est repris à l'inventaire ;
Considérant qu'au fil des années et des propriétaires les châssis aux étages ont été remplacés en différents matériaux ;
Considérant que la porte et les châssis ont été remplacés sans permis ;
Considérant la valeur patrimoniale de l'ancienne porte en bois ;
Considérant le manque d'esthétique de la nouvelle porte ;

AVIS DÉFAVORABLE (UNANIME)

La Commission de concertation s'inquiète de la dégradation de la façade et des sgraffites en particulier. Elle propose qu'une demande de classement soit entreprise afin que le propriétaire puisse bénéficier de primes.